

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_40-DE



Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-04-40
Séance du 02 avril 2024

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association "Les Hamelines"

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
28	3	2

VOTE	
A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 26 mars 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FONT-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Philippe **BERTHOMIEU** procuration à Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à Jennifer **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à Bernard **NASS**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Ali **Ouatizerga**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 030-213000284-20240402-2024_04_40-DE



Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association "Les Hamelines"

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les inondations subies par l'Institut Médico-Educatif « Les Hamelines » dans la nuit du samedi 09 mars 2024 au dimanche 10 mars 2024, occasionnant de nombreux dégâts et compromettant son fonctionnement quotidien,

Considérant la volonté de la ville de Bagnols-sur-Cèze de contribuer financièrement à la restauration des infrastructures endommagées et à la reprise des activités,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités, de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la modernisation, de la commande publique, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 20 mars 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'attribuer à l'association « Les Hamelines » une subvention exceptionnelle de 3000€,
- de prélever cette somme sur le compte « 0414-65748-30 » du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 02 avril 2024.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 05 AVR 2024

et publié le 05 AVR 2024

